

**Déclaration des honoraires ou commissions (Formulaire 10144\*29 et 12303\*20)**

[Accéder au Formulaire – Cerfa 10144\\*29 et 12303\\*20](#)

À souscrire par toute personne physique ou morale qui, à l'occasion de l'exercice de sa profession, verse à des tiers des commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, vacations, honoraires occasionnels ou non, gratifications et autres rémunérations.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 cette déclaration doit obligatoirement être déposée par voie informatique.



Ville de

**Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*